



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Mairie de CHATEAUMEILLANT

4, place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17  
E.mail : [mairie@chateaumeillant.fr](mailto:mairie@chateaumeillant.fr)

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 018-211800578-20230328-CCAS202301-DE



Transmis à la préfecture le 31/03/2023  
Publié sur le site Internet de la  
commune le 31/03/2023

L'an deux mille vingt trois le vingt huit mars à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Frédéric DURANT.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 8

Date de convocation : 23 mars 2023

PRESENTS : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, Mme Isabelle DESAGES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Pascale DECHAUD, M. Bastien POINTUD, M. Lionel BLOUIN

ABSENTS EXCUSÉS : M. Patrick CLAESSEN ayant donné pouvoir à Mme Florence DAUMARD

ABSENTES : Mme DEMASSE, Mme Nicole LAFRANQUE, Mme Cécile CAIA

Secrétaire de séance : Mme Florence DAUMARD

### DELIBERATION n° 2023-01

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil d'Administration du CCAS est invité à se prononcer sur le Compte de Gestion du Budget du CCAS de la Commune dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur Municipal.

Considérant que les comptes sont exacts,

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,

**DECLARE** que le Compte de Gestion du Budget du CCAS dressé pour l'exercice 2022 par la Responsable du Service de Gestion Comptable de Saint Amand Montrond, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et légalisé en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,

Florence DAUMARD





# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Mairie de CHATEAUMEILLANT

4, place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17

E.mail : [mairie@chateaumeillant.fr](mailto:mairie@chateaumeillant.fr)

L'an deux mille vingt trois le vingt huit mars à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la Présidence de Madame Florence DAUMARD (le Président se retirant).

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 7  
Nombre de votants : 8

Date de convocation : 23 mars 2023

PRESENTS : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, Mme Isabelle DESAGES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Pascale DECHAUD, M. Bastien POINTUD, M. Lionel BLOUIN

ABSENTS EXCUSÉS : M. Patrick CLAESSEN ayant donné pouvoir à Mme Florence DAUMARD

ABSENTES : Mme DEMASSE, Mme Nicole LAFRANQUE, Mme Cécile CAIA

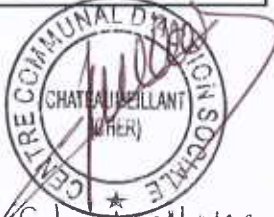
Secrétaire de séance : Mme Florence DAUMARD

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 018-211800578-20230328-CCAS202302-DE



Transmis à la préfecture le 31/03/2023  
Publié sur le site Internet de la  
Commune le 31/03/2023

### DELIBERATION n°2023-02

#### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS, réuni sous la présidence de Madame Florence DAUMARD, Vice-Présidente délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Frédéric DURANT, Président, qui s'est retiré de la salle en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré les finances en appliquant les décisions budgétaires votées par le Conseil d'Administration du CCAS, tant en dépenses qu'en recettes, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

1 – procède au règlement définitif du budget de l'exercice 2022 et en fixe ainsi les résultats :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00	8 412.07	3 154.91	0,00	3 154.91	8 412.07
Opérations de l'exercice	9 188.41	9 973.67	0	3 154.91	9 188.41	13 128.58
<b>TOTAUX</b>	<b>9 188.41</b>	<b>18 385.74</b>	<b>3 154.91</b>	<b>3 154.91</b>	<b>12 343.32</b>	<b>21 540.65</b>
Résultats de clôture	0,00	9 197.33	0,00	0,00		9 197.33
RaR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	9 188.41	18 385.74	3 154.91	3 154.91	12 343.32	21 540.65
Résultats définitifs	0,00	9 197.33	0,00	0,00	0,00	9 197.33

2 – approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

3 – déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés.

CONSTATE pour la comptabilité du Budget du CCAS les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Président  
  
Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance

Florence DAUMARD



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Mairie de CHATEAUMEILLANT

4, place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17  
E.mail : [mairie@chateaumeillant.fr](mailto:mairie@chateaumeillant.fr)

L'an deux mille vingt trois le vingt huit mars à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Frédéric DURANT..

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 8

Date de convocation : 23 mars 2023

PRESENTS : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, Mme Isabelle DESAGES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Pascale DECHAUD, M. Bastien POINTUD, M. Lionel BLOUIN

ABSENTS EXCUSÉS : M. Patrick CLAESSEN ayant donné pouvoir à Mme Florence DAUMARD

ABSENTES : Mme DEMASSE, Mme Nicole LAFRANQUE, Mme Cécile CAIA

Secrétaire de séance : Mme Florence DAUMARD

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 018-211800578-20230328-CCAS202303-DE



Transmis à la préfecture le 31/03/2023  
Publié sur le site Internet de la  
commune le 31/03/2023

### DELIBERATION n°2023-03

#### AFFECTATION DU RESULTAT 2022 BUDGET DU CCAS

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au Compte Administratif de l'exercice 2022,

- Excédent de fonctionnement cumulé : 9 197.33 €

€

Vu le montant du besoin de financement de la section d'investissement qui se situe à :

Dépenses engagées non mandatées : 0,00 €

Recettes à recevoir : 0,00 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

Couverture du besoin de financement c/1068 : 0 €

Affectation du solde à l'excédent reporté c/002 : 9 197.33 €.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,

Florence DAUMARD





# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Mairie de CHATEAUMEILLANT

4, place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17

E.mail : [mairie@chateaumeillant.fr](mailto:mairie@chateaumeillant.fr)

L'an deux mille vingt trois le vingt huit mars à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Frédéric DURANT..

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 8

Date de convocation : 23 mars 2023

PRESENTS : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, Mme Isabelle DESAGES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Pascale DECHAUD, M. Bastien POINTUD, M. Lionel BLOUIN

ABSENTS EXCUSÉS : M. Patrick CLAESSEN ayant donné pouvoir à Mme Florence DAUMARD

ABSENTES : Mme DEMASSE, Mme Nicole LAFRANQUE, Mme Cécile CAIA

Secrétaire de séance : Mme Florence DAUMARD

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 018-211800578-20230328-CCAS202304-DE



Transmis à la préfecture le 31/03/2023  
Publié sur le site Internet de la  
Commune le 31/03/2023

### DELIBERATION n°2023-04

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU CCAS

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration du CCAS une note brève et synthétique du Budget Primitif 2023 projeté, ci-jointe, ainsi que le projet de Budget, qui s'équilibre :

Au niveau du chapitre en ce qui concerne la section de fonctionnement  
Au niveau de l'opération en ce qui concerne la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir examiné les propositions de crédits pour chaque article,  
VOTE, à l'unanimité des membres présents, le budget 2023, qui s'établit comme suit :

#### Section de Fonctionnement

Dépenses 15 697.33 €

Recettes : 15 697.33 €

#### Section d'Investissement

Dépenses : 1 000.00 €

Recettes : 1 000.00 €

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Frédéric



Le Secrétaire de Séance,

Florence DAUMARD



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Mairie de CHATEAUMEILLANT

4, place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17

E.mail : [mairie@chateaumeillant.fr](mailto:mairie@chateaumeillant.fr)

L'an deux mille vingt trois le vingt huit mars à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Frédéric DURANT..

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 018-211800578-20230328-CCAS202305-DE

SLO

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 8

Date de convocation : 23 mars 2023

PRESENTS : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, Mme Isabelle DESAGES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Pascale DECHAUD, M. Bastien POINTUD, M. Lionel BLOUIN

ABSENTS EXCUSÉS : M. Patrick CLAESSEN ayant donné pouvoir à Mme Florence DAUMARD

ABSENTES : Mme DEMASSE, Mme Nicole LAFRANQUE, Mme Cécile CAIA

Secrétaire de séance : Mme Florence DAUMARD



Transmis à la préfecture le 31/03/2023  
Publié sur le site Internet de la commune le 31/03/2023

### DELIBERATION n°2022-05

#### BONS CADEAUX POUR LES PARENTS ET BEBES NES EN 2022

Les membres du CCAS souhaitent prévoir un courrier de félicitations aux parents d'enfants nés en 2022 avec un bon d'achat de quarante euros par enfant (cette dépense ne pourra être réalisée que dans les rayons « enfant » ou « bébé » (vêtements, jouets, nourriture, ameublement, puériculture).

Après délibération et à l'unanimité, les membres du CCAS décident de fixer à 40 € le bon d'achat.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,

Florence DAUMARD